

Monsieur le Président,
mesdames et messieurs,

vous m'avez proposé d'intervenir devant vous afin de vous présenter l'organisation de la DRAC et ses missions en termes de protection, de conservation et de valorisation du patrimoine.

Pour débiter, je souhaiterais évoquer quelques chiffres du secteur de la culture dont dépend le patrimoine.

La culture contribue pour 3,2 % à la richesse nationale, soit une valeur ajoutée de 58 milliards d'Euros, et emploie 670 000 personnes.

Pour fixer les ordres de grandeur, la valeur ajoutée des activités culturelles était équivalente en 2011 à la valeur ajoutée de l'agriculture et des industries alimentaires (60,4Md€). Elle représente sept fois l'industrie automobile (8,6Md€ en 2011), quatre fois l'industrie chimique (14,8Md€) ou l'assurance (15,5Md€) et plus de deux fois les télécommunications (25,5Md€).

On aurait tort de réduire la culture à quelques manifestations festives, le patrimoine constituant bien entendu un sous-ensemble très important de la vitalité de ce secteur. Mais pas toujours la plus visible ou la mieux comprise.

La mission la plus visible est évidemment celle de l'accompagnement financier des maitres d'ouvrages public ou privés dans leurs travaux sur des immeubles protégés (par exemple le château de Chantilly, le Familistère de Guise ou ceux des collectivités de Douai, Saint-Omer, Aire-sur-la-Lys, Amiens et Laon...). Les MH État nécessiteront également dans les années à venir de gros travaux, parmi lesquels on peut citer :

- les couvertures de la cathédrale de Beauvais
- les couvertures de la cathédrale de Soissons
- l'orgue de la cathédrale d'Amiens (avec le souhait de terminer en 2020 pour l'octo-centenaire de la cathédrale)
- la rosace de Soissons (à la suite des dégâts liés à la tempête de janvier 2017).

- les premiers travaux sur le château de Villers Cotterêts
- d'une manière plus générale, la mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité.

Mais il s'agit également d'une manière plus générale de recenser, d'étudier, de protéger, de conserver et de valoriser le patrimoine architectural, mobilier, urbain, archéologique, ethnologique, immatériel, photographique et les richesses artistiques de la France.

Les crédits qui nous sont déconcentrés concourent avant tout à la politique de sauvegarde et de mise en valeur des monuments et des sites susceptibles d'être inscrits ou déjà classés au titre des Monuments historiques pour leur intérêt historique, esthétique ou culturel.

Quelques réflexions sur cette mission patrimoniale pour continuer.

« Sans hier et sans demain, aujourd'hui ne vaut rien » : derrière ce propos de l'auteur Breton Pier-Jackez Helias, c'est toute la philosophie de la politique du patrimoine qui est résumée. Un héritage qui s'entretient en vue de sa transmission. C'est la mission à laquelle contribuent les DRAC.

Un héritage tout d'abord.

Nous sommes collectivement les héritiers sans testament évoqué par l'aphorisme de René Char : « Notre héritage n'est précédé d'aucun testament ».

Le mot patrimoine relève du vocabulaire de l'avoir et de la transmission sociale : c'est l'ensemble des biens reçus en héritage, acceptés comme tels et donc destinés à être possédés avant d'être, le cas échéant, transmis.

Et pourtant, si le patrimoine monumental apparaît souvent comme le fruit d'une transmission volontaire entre générations, ce qui vaut pour Versailles ou pour la cathédrale de Chartres, monuments qui s'imposent et sont transmis de génération en génération, sans rupture, ne vaut évidemment pas pour l'essentiel du patrimoine qui constitue rarement d'emblée un bien pouvant être intégré au patrimoine déjà conservé.

Il s'agit avant tout d'une question de choix.

On ne peut pas tout garder : tout conserver, c'est ne rien conserver. Un tri doit s'opérer, c'est le testament collectif d'une génération dans un contexte précis. Et avec l'objectif de la reconnaissance d'un intérêt général, ce qui oblige naturellement.

Un tel choix doit néanmoins être objectif, documenté. Le simple filtre binaire du beau/pas beau ne suffit pas. C'est tout le caractère scientifique de la démarche qui est confiée à des professionnels formés qui devront en conscience faire le choix entre un pastiche qui n'apporte rien à l'histoire de l'art mais dont l'apparence clinquante peut attirer certains regards, et un immeuble aux apparences modestes et parfois d'apparition récente que des contemporains seraient prêts à sacrifier. C'est dans la région par exemple la villa Cavroye pour laquelle des promoteurs avaient d'autres projets que de la restaurer et de la présenter au public.

Mais pour autant tous les pastiches ne méritent pas de disparaître : quand il a été réalisé avec soin et qu'il témoigne du goût d'une époque, quand il a été transmis dans état salubre, sans modification substantielle de l'état d'origine, comme c'était par exemple le cas du palais Rose de l'excentrique Boni de Castelane avenue Foch à Paris, la conservation peut se justifier. Pourtant, en l'espèce ce sont les promoteurs qui ont gagné. On peut en nourrir des regrets mais cela ne changera rien : une ville doit aussi savoir et pouvoir évoluer.

Pas de certitude dans cette expertise et dans ce choix, sinon celle de toujours trouver un contradicteur qui ne partagera pas la solution arrêtée. Nos CRMH et nos ABF font un travail remarquable qui n'est pas malheureusement pas toujours reconnu à sa juste valeur.

C'est en effet une considérable responsabilité comme nous l'a enseigné Hannah Arendt : sans testament, aucun passé n'est assigné à l'avenir. Il n'y a pas de tradition qui choisit, nomme, transmet et conserve. Chaque génération doit le définir, éclairée dans ses choix par des professionnels formés à cet exercice.

Sans continuité dans le temps, on ne connaît pas la valeur des trésors. Les héritiers, les acteurs et les témoins, incapables de donner un nom à ce dont ils ont hérité, finissent par l'oublier. En l'absence d'une conscience capable de questionner, réfléchir, se souvenir, raconter l'histoire et lui donner un sens, l'action n'a de valeur que pour les morts et n'en a aucune pour les vivants.

La transmission du patrimoine, c'est notre part d'Humanité. « Le geste et la parole » constituent nos

fondamentaux comme l'affirmait André Leroi-Gourhan. Le geste qui façonne la nature pour créer l'artefact, le fabriqué, depuis le foyer et le biface jusqu'au vêtement et au paysage, naturellement sans limitation chronologique ; et puis, la parole qui transmet le geste. Une chaîne qui puise son origine dans la nuit des temps, c'est cela notre patrimoine.

On oublie trop souvent que le patrimoine, par sa nature, est d'abord un témoin et que son statut s'apparente à celui d'une source documentaire

Ce point relève de l'évidence, l'Histoire est toujours écrite par les vainqueurs. Dès lors, l'objectivité n'est pas celle de l'écrit, mais celle du bien mobilier ou immobilier et de son contexte. L'objectivité du patrimoine qui nous livre des faits sans commentaires. Il apparaît d'autant plus important de les préserver. Il apparaît tout autant essentiel d'en apprendre la grammaire pour lire ce patrimoine et en comprendre les messages qu'il nous transmet.

Dans leur contexte, pour prendre un exemple d'actualité, les sites mémoriels et funéraires de la première guerre mondiale proposées à une protection UNESCO en disent beaucoup plus que ce que la parole est parvenue à formuler face à l'horreur : leur nombre, leur importance, le soin apporté à leur réalisation par les survivants et les ayants droit des disparus représentent autant d'éléments objectifs que ni l'humilité des anciens combattants, ni l'émotion silencieuse des familles, ni la pudeur des gouvernants et des Etats-majors – parfois soucieux de ne pas s'étendre sur un lot de forces et de faiblesses humaines – ne sont parvenus à retranscrire et à transmettre par les mots.

Identifier ces traces de l'après tragique, veiller à leur conservation en vue de leur transmission dans les meilleures conditions : cela constitue notre devoir collectif.

Le risque existe bien sûr d'une tentation de « congeler » le paysage sous la forme d'un immense site de souvenirs et de commémorations. Mais cela, personne ne le souhaite, car le passé et le présent ne s'opposent pas, ils ont au contraire vocation à vivre ensemble, à dialoguer.

La protection d'une manière générale ne vise ni à figer l'état du paysage – ce serait absurde – en interdisant toute nouvelle construction, ni à construire partout des musées.

Documenter le passé, c'est ainsi trouver un équilibre pédagogique, scientifique et social mais aussi économique dans l'étude et la présentation de ces vestiges, en vue de les faire connaître par tous les

moyens, en faisant appel aux outils modernes et aux nouvelles technologies de médiation. C'est établir une passerelle entre la science et sa vulgarisation, sans porter atteinte à la sincérité du récit, sans altérer le souvenir et en veillant à sa transmission dans une parfaite intégrité scientifique.

Bien sûr, la protection n'est pas une fin en soi. C'est un début, une aide à la décision pour chaque citoyen. Depuis quelques décennies, nous avons ainsi assisté à un renversement des fondements de l'expertise, le lettré curieux du 18e siècle a cédé la place à un visiteur éclairé, qui se lançait à la découverte du patrimoine guide en main, ou dans le sillage d'un médiateur professionnel. Et puis c'est chacun qui est heureux de pouvoir s'affranchir du guide traditionnel et de le remplacer au moyen de nouvelles technologies : la découverte du patrimoine se prépare en ligne, il se tweette, s'amstragramme, se podcaste...

De ce point de vue, les labels associés aux protections offrent l'opportunité d'une randonnée buissonnière qui peut intéresser tous les publics, loin des sentiers balisés par l'Histoire, en dehors des parcours suggérés par les images d'Epinal, un peu en marge des récits officiels, des hagiographies commandées par et pour les puissants. Proposer à tous et à chacun une saine interrogation qui renvoie à ses propres réponses.

Il s'agit bien entendu d'une coopération entre les services de la DRAC et les propriétaires de ces monuments, d'un dialogue qui se veut constructif. C'est notamment ce qui justifie notre présence parmi vous aujourd'hui.

« Rendre accessibles les œuvres capitales de l'Humanité au plus grand nombre des Français et assurer la plus vaste audience à notre patrimoine culturel » : voilà la mission principale confiée au ministère de la culture en 1959. Il demeure celui des DRAC 40 ans après leur création.

Je vous remercie